

Aventador

Publication des comptes annuels 2025 et du rapport financier annuel

Paris le 31 juillet 2025 à 20h00

AVENTADOR (Euronext Growth Paris, ticker : ALAVE- ISIN : FR001400IV58) société de portefeuille cotée sur le marché Euronext Growth, annonce la publication de ses comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2025, marquant une étape importante dans l'assainissement de la Société.

Le Conseil d'administration de AVENTADOR, réuni sous la présidence de Gilles-Emmanuel Trutat, Président-Directeur général, a arrêté les comptes AVENTADOR pour l'exercice 2025. La présentation des résultats de AVENTADOR s'effectue sur la base des comptes sociaux, certifiés par son commissaire aux comptes. Le rapport financier annuel, incluant les comptes et le rapport de gestion, est disponible sur le site www.aventadorholding.com, rubrique Espaces Investisseurs.

Résultats financiers 2025

Aventador			
En millions d'euros	2025	2024	2023
Chiffre d'affaires	47 745	50 000	1 329
Résultat d'exploitation	(690 662)	(713 309)	(648 833)
Résultat net	(24 094 736)	(38 604 593)	(10 561 740)
Capitaux propres	(6 469 469)	383 749	7 042 728
Dette financière	6 286 085*	5 924 483	5 961 612

* détail de la dette financière :

Emprunts obligataires convertibles : 4 142 297 €

Emprunts auprès d'établissements de crédits : 1 147 308 €

Comptes courants : 996 480 €

Le résultat net est impacté principalement par les pénalités de conversion des obligations et la dépréciation des titres et compte courant des filiales.

Pénalités de conversion des obligations

La Société a signé des contrats d'émission et de souscription de bons d'émission d'OCEANE avec deux fonds. Ces contrats prévoient que la conversion des obligations se fait en comparant la valeur nominale de l'action au plus bas cours moyen pondéré sur 15 jours. Quand le cours est inférieur à la valeur nominale, la Société doit émettre des actions supplémentaires pour compenser. Elle a procédé à des conversions durant l'exercice, souvent à un cours inférieur, ce qui a entraîné des pénalités réglées en actions.

Ces pénalités représentent un montant global de 17 086 000 € au 31/03/2025.

Aucune conversion d'obligation n'a eu lieu depuis fin juin 2024, ce qui met un terme à ces pertes liées aux conversions.

Dépréciation des titres et comptes courants des filiales

Les titres et comptes courant des filiales UFF Villefranche, Les Toques Blanches du Monde et Naka ont été dépréciés à 100%. Ces dépréciations ont généré une charge financière de 5 989 013 €.

Au 31 mars 2025, toutes les filiales sont en liquidation judiciaire

Présentation générale de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025

Changement d'actionnariat

Le changement d'actionnariat a été marqué par l'entrée d'un nouvel actionnaire de référence, Asset Segregated SPV #47 IC AMC Uplift.

Cette intervention est survenue après que la Société se soit retrouvée dans une situation précaire, cherchant des solutions pour stabiliser ses finances.

Asset Segregated a apporté 380 000 € en compte courant au cours de l'exercice écoulé afin de financer les charges courantes de la Société.

Nouvelle direction

Avec le changement d'actionnariat et à la suite de la démission de la totalité des membres de la direction, une nouvelle équipe dirigeante a été nommée lors de l'assemblée générale du 27 août 2024.

A la date des présentes, la direction de la Société est assurée par les personnes suivantes :

Président du conseil d'administration et Directeur Général	M. Gilles-Emmanuel Trutat
Directrice Générale Déléguée et membre du conseil d'administration	Mme Laetitia Maffei
Membre du conseil d'administration	M. Patrice Blandin
Membre du conseil d'administration	M. Ural Aküzüm

Cette nouvelle équipe a été mise en place pour piloter la stratégie de développement à long terme de la Société.

A l'arrivée de la nouvelle direction, la stratégie de la Société visait à investir dans des entreprises rentables de divers secteurs et à les accompagner sur le long terme, sans objectif de revente, tout en maximisant leur développement et en optimisant leur gestion financière, comptable et juridique.

Nouvelle dénomination sociale et domiciliation

Lors de l'assemblée générale du 27 août 2024, la Société a changé de nom pour devenir Aventador S.A. Le siège social a également été déplacé à Paris, 10 rue de la Paix, 75002.

Liquidation des filiales déficitaires

Les filiales Naka et Les Toques Blanches du Monde (LTBM), qui étaient en cessation de paiement, ont été placées en liquidation judiciaire. Cette décision permet à Aventador de recentrer ses efforts sur ses nouvelles acquisitions et activités rentables. La filiale UFF, dont le commissaire aux comptes a déclenché une procédure d'alerte auprès du tribunal, a été placée en redressement judiciaire.

Ces désinvestissements permettent d'assainir la situation comptable d'Aventador et de ne plus recourir à des financements dilutifs pour combler des pertes.

La société NAKA a été mise en liquidation judiciaire le 4 septembre 2024. Les titres et le compte courant de la société dans les comptes d'AVENTADOR ont été totalement dépréciés au 31/03/2025.

La société LES TOQUES BLANCHES DU MONDE a été mise en liquidation judiciaire le 11 septembre 2024. Les titres et le compte courant de la société dans les comptes d'AVENTADOR ont été totalement dépréciés au 31/03/2025.

La société UFF VILLEFRANCHE a été mise en redressement judiciaire le 3 octobre 2024, le 29 novembre 2024 la société a été placée en liquidation judiciaire. Les titres et le compte courant de la société dans les comptes d'AVENTADOR ont été totalement dépréciés au 31/03/2025. Seuls les frais d'acquisition des titres d'un montant de 107 590 € n'ont pas été dépréciés puisqu'ils sont amortis en dérogatoire sur 5 ans.

Diminution des charges

Diverses mesures d'économie et de réduction de coûts ont par ailleurs été prises. Il a été mis fins aux contrats salariés et de conseil de la direction précédente. Il convient de souligner que le nouveau président ne se verse aucune rémunération au titre de son mandat, et que la rémunération de la nouvelle directrice générale initialement prévue n'a finalement pas été versée ni comptabilisée afin de réduire au minimum les charges fixes. De même les frais de siège social ont été drastiquement réduits en ayant recours à un centre d'affaire.

Suspension de cotation

Euronext a pris la décision de suspendre la cotation des actions de la Société à compter du 13 novembre 2024 pour cause d'acquisition inversée (Reverse Take Over, RTO). Cette suspension a été décidée sans préavis. La direction de la Société a fait part de son opposition à cette décision avec un communiqué de presse diffusé en date du 25 novembre 2024.

Mandat ad hoc

Afin d'assurer la pérennité de la Société en négociant des remises de dettes de la part des créanciers, celle-ci a été placée sous mandat ad hoc le 29 novembre 2024 pour quatre mois.

La mission du mandataire ad hoc a échoué car aucun accord n'a été trouvé avec 3 des créanciers sur les 25 que compte la Société : La Caisse d'Epargne Auvergne Rhônes-Alpes, Alpha Blue Ocean gérant du fonds EGHO et la société PM, dont Monsieur Patrick Marché est le Président.

Événements importants survenus depuis le 31 mars 2025

La mission de mandat ad hoc ayant échoué à trouver un accord avec ces créanciers, la Société a été placée en redressement judiciaire le 7 mai 2025. La période d'observation de deux mois a été prolongée jusqu'au 7 novembre 2025 par décision du Tribunal du 9 juillet 2025.

Entre la fin du mandat ad hoc et l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, un actionnaire personne physique a apporté 150 000 euros en compte courant afin de financer la période d'observation.

Cette décision de placer la Société en redressement judiciaire s'inscrit dans une démarche visant à assurer le succès d'une opération d'acquisition inversée ou reverse take over (RTO) actuellement en cours avec une entreprise industrielle française réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. D'autres discussions sont parallèlement en cours avec d'autres cibles potentielles.

Afin de sécuriser cette opération structurante, l'entreprise partenaire a conditionné le RTO à la mise en place d'un plan d'apurement du passif d'Aventador. La procédure de redressement judiciaire permet ainsi de structurer un tel plan, d'assainir la situation financière de la société et d'écartier tout risque juridique lié au passé.

Objectifs de la procédure de redressement judiciaire :

- Apurer le passif d'Aventador afin de garantir une reprise dans un cadre sécurisé et le maintien du principe de continuité d'exploitation ;
- Réaliser le RTO dans des conditions optimales ;
- Permettre une revalorisation de la société à travers sa recotation ;
- Préserver les intérêts des actionnaires actuels.

L'ensemble de cette opération vise à redonner à la Société une dynamique de croissance et à renforcer sa position sur les marchés financiers, tout en garantissant la protection des actionnaires et la continuité de ses activités.

Elle permettra également de mettre fin à la suspension du titre et de retrouver une cotation normale en bourse.

A propos de AVENTADOR

AVENTADOR est une holding spécialisée dans la gestion, le développement et le financement d'entreprises rentables. Avec une approche centrée sur la croissance durable et le soutien aux entreprises ayant une stratégie claire, Aventador accompagne activement le développement des entreprises de son portefeuille pour en augmenter la valeur, notamment par divers processus d'optimisation financière, comptable, fiscale, juridique ou encore informatique.

Contact Presse et Investisseurs

AELIUM – Finance & Communication : aventador@aelium.fr
Tel : [+33 1 89 70 76 89](tel:+33189707689)

AVENTADOR (Euronext Growth Paris, Ticker : ALAVE, ISIN : FR001400IV58)

www.aventadorholding.com

